

Avril 2016

## Votation RIE III vaudoise Et maintenant...

Un oui à plus de 87%, le vote (20 mars) sur la Réforme de l'imposition des entreprises (RIE III vaudoise) est sans appel. Inutile de revenir sur la victoire du Conseil d'Etat et la déroute des initiants, tout a été dit, écrit. Pour la FSF, qui avait adopté «la liberté de vote» (notre édition de mars), il s'agit de suivre avec la plus grande attention les finances de l'Etat et les prestations à la population.

Une première indication est tombée, les comptes du canton pour l'exercice 2015 affichent un excédent de 194 millions de francs. Quant à la croissance des charges pour la même année, elle s'élève à hauteur de 3,8%. Confrontée aux déclarations de certaines officines qui annoncent ni plus ni moins le démantèlement des services publics suite au plébiscite du peuple vaudois, la FSF s'est positionnée en la matière par le biais de sa *Feuille de route sociale et syndicale*, avec pour cadre intangible, l'exigence d'un juste équilibre sociétal.

### Retour aux urnes

La *Réforme fiscale des entreprises* a quitté le Pays de Vaud qui en avait temporairement «l'exclusivité» pour prendre une dimension nationale, touchant l'ensemble des cantons, avec, à la clé, une configuration politique et économique complexe. A ce titre, le Parti socialiste suisse a d'ores et déjà annoncé le lancement d'un référendum contre la réforme, avant même que les Chambres fédérales l'adoptent. Ainsi, le nouveau théâtre politique se situe aujourd'hui dans les cantons qui seront l'épicentre du débat à venir. Pour le canton de Vaud, la situation peut paraître ubuesque, selon toute probabilité, les Vaudois se rendront aux urnes une deuxième fois pour s'exprimer sur cette réforme. Dès lors, le compromis cantonal (compensations sociales et baisses fiscales) est-il aujourd'hui

banal? Une chose est sûre, cette réforme ne peut être validée que par le législateur fédéral (suppression des statuts spéciaux des entreprises). Le canton de Vaud qui a anticipé, devra patienter et peut-être réévaluer son agenda de mise en œuvre.

Toujours est-il qu'il faut poursuivre le travail de réflexion sur le rôle de l'Etat, du service public et de l'économie; *comment conjuguer des intérêts parfois antinomiques?* Dans une société qui célèbre, le buzz, le superficiel, d'un mot, le nihilisme comme l'Alpha et l'Omega du siècle, il est rassurant de savoir que des personnalités issues des corps constitués et de la société civile réfléchissent et délibèrent pour résoudre cette équation constante; et ceci aux antipodes de l'invective et des postures incantatoires.

Cyrille Perret  
Secrétaire général

## Gratifications

### Ajustement nécessaire

Entrées en vigueur le 1er janvier 2015, les gratifications d'ancienneté de service ont engendré de nombreuses questions auprès du secrétariat de la Fédération.

Des bénéficiaires s'interrogent sur leur droit et son application. Des questions légitimes qui ont permis d'explicitier la directive en la matière et de rendre attentif le service du personnel de l'Etat de Vaud de dysfonctionnements administratifs. Ce dernier a réagi promptement afin d'éviter, dans la mesure du possible, incompréhension et désappointement des bénéficiaires. Un ajustement nécessaire.

cyp